



# Assemblée générale

Distr. limitée  
3 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

Soixante-treizième session

## Cinquième Commission

Points 20 g) et 136 de l'ordre du jour

Développement durable : rapport de l'Assemblée  
des Nations Unies pour l'environnement du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

## Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/73/L.49](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

## I. Introduction

1. À sa 27<sup>e</sup> séance, le 3 décembre 2018, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/73/L.49](#) sans le mettre aux voix. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.2/73/L.68](#)).

## II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Au paragraphe 9 du projet de résolution [A/C.2/73/L.49](#), l'Assemblée générale se déclare préoccupée par le problème de la durabilité, de la prévisibilité et de la stabilité du financement de l'organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et prie le Secrétaire général de formuler des propositions à cet égard, selon qu'il conviendra.



### **III. Activités proposées : rapport avec le plan programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 11 (Environnement) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019.

4. Ces activités relèvent aussi des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 14 (Environnement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

### **IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

5. L'appui à l'organe directeur du PNUE suppose la fourniture de services de conférence et d'un appui administratif, logistique et fonctionnel comme indiqué de manière détaillée aux paragraphes 6 à 18 ci-après. Afin de donner suite au paragraphe 9 du projet de résolution, des ressources du budget ordinaire seraient nécessaires pour financer ces besoins de services d'appui dans le cadre des activités correspondantes et du programme de réunions de l'organe directeur, détaillés ci-après :

a) L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui a succédé au Conseil d'administration, a tenu trois sessions (la première en 2014, la deuxième en 2016 et la troisième en 2017) et tiendra sa quatrième session du 11 au 15 mars 2019. Par la suite, l'Assemblée se réunira durant la dernière semaine de février les années impaires ;

b) La quatrième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents auprès du PNUE se tiendra du 4 au 8 mars 2019. Par la suite, une réunion à participation non limitée sera organisée tous les deux ans, avant chaque session de l'Assemblée ;

c) Le Comité des représentants permanents tiendra des réunions trimestrielles régulières ;

d) Le Sous-Comité du Comité des représentants permanents auprès du PNUE se réunira chaque année pour examiner la stratégie à moyen terme, le programme de travail et le budget qui seront soumis au Comité des représentants permanents pour approbation et à l'organe directeur pour adoption, et pour en superviser l'exécution par le PNUE, qui en sera responsable.

### **V. Montant estimatif des ressources nécessaires**

#### **A. Services de conférence**

##### **Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)**

6. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tiendra sa quatrième session à Nairobi du 11 au 15 mars 2019 et se réunira ensuite durant la dernière

semaine de février les années impaires. Cette session de cinq jours comprendra 18 réunions avec services d'interprétation dans les six langues officielles, pour un coût de 273 000 dollars. Elle supposera, en outre, la traduction dans les six langues officielles de 24 documents d'avant-session (145 530 mots au total), 21 documents de session (31 320 mots) et 22 documents d'après-session (29 820 mots), qui viendra s'ajouter à la charge de travail des services de traduction du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi que le recours à des services de rédaction de rapports, soit un coût de 798 200 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019. Par la suite, du fait que l'Assemblée se réunirait durant la dernière semaine de février les années impaires, la charge de travail liée à la traduction de la moitié des documents d'avant-session coïnciderait avec les années paires, les coûts correspondants étant répartis entre les années paires et les années impaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

7. Le Comité des représentants permanents tiendra sa quatrième réunion à participation non limitée à Nairobi du 4 au 8 mars 2019 et tiendra par la suite une telle réunion tous les deux ans, avant chaque session de l'Assemblée. Cette réunion de cinq jours comprendra 10 séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles, qui s'ajouteront à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour un coût de 136 500 dollars. Les services de rédaction de rapports représenteraient des dépenses supplémentaires de 11 200 dollars.

8. La sixième réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents se tiendra à Nairobi en 2019 à des dates restant à déterminer. Chaque année, cette réunion de cinq jours comprendra 10 séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles, qui s'ajouteront à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En 2019, leur coût serait de 136 500 dollars. En outre, les besoins en matière de documentation représenteront une charge de travail supplémentaire pour le Département, correspondant à un document d'après-session (5 000 mots) dans les six langues officielles et aux services de rédaction de rapports. En 2019, ce coût s'élèverait à 25 900 dollars.

9. Le Comité des représentants permanents se réunira quatre fois par an pendant une journée, à Nairobi, ce qui correspondra à deux séances par session, soit un total de huit séances par an au maximum et représentera un coût de 143 200 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019. En outre, les besoins en matière de documentation correspondront à quatre documents d'après-session (39 600 mots), transmis uniquement aux services d'édition, et à des services de rédaction des rapports, ce qui représentera un montant de 71 200 dollars pour l'exercice biennal.

10. Le coût des services de conférence pour la structure de gouvernance ci-dessus est partiellement financé par les ressources du budget ordinaire au moyen d'un crédit de 1 050 100 dollars inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ressources supplémentaires destinées aux services de conférence, d'un montant de 545 600 dollars, seraient imputées sur les crédits approuvés au titre du budget-programme de l'exercice 2018-2019.

11. Les montants nécessaires pour les cycles futurs, plus précisément pour chaque année paire et impaire à compter de 2020, sont indiqués dans le tableau ci-dessous et figureront dans le projet de budget-programme pour chaque année considérée.

## **B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence**

### **Chapitre 14 (Environnement)**

#### *Autres dépenses de personnel*

12. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement réunit les chefs d'État et de gouvernement, les ministres, les chefs d'organismes des Nations Unies, les représentants d'organisations intergouvernementales, les présidents-directeurs généraux des grandes multinationales et les responsables d'organisations non gouvernementales. Pour protéger des représentants d'un tel niveau, il faut une sécurité renforcée. Les agents de sécurité seront appelés à faire des heures supplémentaires pour l'Assemblée (coût estimatif des heures supplémentaires : 73 700 dollars), les réunions à participation non limitée du Comité des représentants permanents (coût estimatif des heures supplémentaires : 40 200 dollars) et les réunions annuelles du Sous-Comité du Comité des représentants permanents (coût estimatif des heures supplémentaires : 1 100 dollars). Il s'agit de dépenses récurrentes qui reviendront les années où auront lieu la réunion de l'organe directeur concerné, à savoir chaque année impaire pour l'Assemblée et la réunion à participation non limitée du Comité et chaque année pour le Sous-Comité.

13. Eu égard à la présence d'un grand nombre de représentants de différentes régions du monde, des services médicaux et ambulatoires seront prévus lors des sessions de l'Assemblée et des réunions à participation non limitée du Comité, pour un coût en heures supplémentaires de 7 300 dollars (pour l'Assemblée) et de 7 300 dollars (pour les réunions à participation non limitée du Comité), chaque année impaire.

14. Le personnel du PNUE continuera de devoir faire des heures supplémentaires afin de fournir un appui fonctionnel aux organes directeurs (pour la présentation des rapports et l'organisation des programmes de travail). Un crédit d'un montant de 67 800 dollars a été inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et sera inclus dans les projets de budget-programme des années impaires.

#### *Dépenses de représentation*

15. Des ressources d'un montant de 19 200 dollars permettraient de couvrir le coût des réceptions officielles organisées par la présidence de l'Assemblée et la direction exécutive du PNUE lors des sessions des organes directeurs. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et seront inclus dans les projets de budget-programme correspondant aux années impaires.

#### *Frais généraux de fonctionnement*

16. Les réunions de l'Assemblée, les réunions à participation non limitée du Comité des représentants permanents et les réunions annuelles du Sous-Comité du Comité des représentants permanents requièrent un appui supplémentaire en termes d'informatique et de communications – Wi-Fi, son et ingénieurs, notamment. Il faut prévoir en outre, notamment, la location de matériel d'impression et d'enregistrement sonore ainsi que des tentes pour l'enregistrement des participants et des stands d'exposition. Le coût de ces services est estimé à 141 100 dollars pour l'Assemblée, 45 000 dollars pour les réunions à participation non limitée du Comité et 7 700 dollars pour les réunions du Sous-Comité. Il s'agit de dépenses récurrentes qui reviendront les années où l'organe directeur concerné se réunira.

17. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, pour donner suite aux demandes formulées au paragraphe 9 du projet de résolution, il faudrait prévoir, au titre du chapitre 14 (Environnement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources supplémentaires d'un montant de 323 400 dollars.

18. Les ressources nécessaires pour les prochains exercices budgétaires, indiquées dans le tableau, seraient inscrites au projet de budget-programme de l'exercice correspondant.

(En dollars des États-Unis)

	2018-2019			Ressources nécessaires pour 2020 (et toutes les années paires par la suite)	Ressources nécessaires pour 2021 (et toutes les années impaires par la suite)
	Total des ressources nécessaires pour 2018-2019	Ressources prévues au budget de l'exercice 2018-2019	Dépenses pouvant être financées par les crédits approuvés		
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>					
<b>Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</b>					
Service des séances	273 000	163 100	109 900	–	273 000
Documents d'avant-session	428 000	328 800	99 200	–	214 000
Documents de session	165 900	175 700	(9 800)	–	165 900
Documents d'après-session	161 500	136 100	25 400	–	161 500
Rédaction de rapports	42 800	32 000	10 800	–	42 800
<b>Réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents</b>					
Service des séances	136 500	–	136 500	–	136 500
Rédaction de rapports	11 200	–	11 200	–	11 200
<b>Réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents</b>					
Service des séances	136 500	–	136 500	–	136 500
Documents d'après-session	14 700	–	14 700	–	14 700
Rédaction de rapports	11 200	–	11 200	–	11 200
<b>Réunion trimestrielle du Comité des représentants permanents</b>					
Service des séances	143 200	143 200	–	–	71 600
Documents d'après-session	46 600	46 600	–	–	23 300
Rédaction de rapports	24 600	24 600	–	–	12 300
<b>Total partiel (chapitre 2)</b>	<b>1 595 700</b>	<b>1 050 100</b>	<b>545 600</b>	<b>–</b>	<b>483 600</b>
<b>Chapitre 14 (Environnement)</b>					
<b>Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</b>					
Heures supplémentaires (sécurité)	73 700	–	–	73 700	73 700
Heures supplémentaires (services médicaux)	7 300	–	–	7 300	7 300
Heures supplémentaires (services fonctionnels)	67 800	67 800	–	–	67 800

	2018-2019			Ressources nécessaires pour 2020 (et toutes les années paires par la suite)	Ressources nécessaires pour 2021 (et toutes les années impaires par la suite)
	Total des ressources nécessaires pour 2018-2019	Ressources prévues au budget de l'exercice 2018-2019	Dépenses pouvant être financées par les crédits approuvés		
Informatique et communications	79 100	–	–	79 100	79 100
Location de matériel	62 000	–	–	62 000	62 000
Frais de représentation	19 200	19 200	–	–	19 200
<b>Réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents</b>					
Heures supplémentaires (sécurité)	40 200	–	–	40 200	40 200
Heures supplémentaires (services médicaux)	7 300	–	–	7 300	7 300
Informatique et communications	21 900	–	–	21 900	21 900
Location de matériel	23 100	–	–	23 100	23 100
<b>Réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents</b>					
Heures supplémentaires (sécurité)	1 100	–	–	1 100	1 100
Informatique et communications	7 300	–	–	7 300	7 300
Location de matériel	400	–	–	400	400
<b>Total partiel (chapitre 14)</b>	<b>410 400</b>	<b>87 000</b>	<b>–</b>	<b>323 400</b>	<b>410 400</b>
<b>Total</b>	<b>2 006 100</b>	<b>1 137 100</b>	<b>545 600</b>	<b>323 400</b>	<b>1 684 900</b>

## VI. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

19. Le montant estimatif total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 2 006 100 dollars, soit 1 595 700 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 410 400 dollars au titre du chapitre 14 (Environnement). Un crédit de 1 137 100 dollars est inscrit au budget-programme de l'exercice 2018-2019, soit 1 050 100 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 87 000 dollars au titre du chapitre 14 (Environnement). En outre, comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, un montant de 545 600 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) sera financé dans les limites des crédits approuvés pour 2018-2019 au titre du chapitre. En ce qui concerne le solde des ressources nécessaires, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver au chapitre 14 (Environnement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faut donc prévoir des ressources supplémentaires au titre du chapitre 14 (Environnement) d'un montant de 323 400 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019.

## VII. Fonds de réserve

20. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#), un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

## VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

21. L'adoption du projet de résolution [A/C.2/73/L.49](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 323 400 dollars au titre du chapitre 14 (Environnement) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. L'Assemblée est donc invitée à approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 323 400 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, pour l'exercice biennal 2018-2019.

---